

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 974-249740101-20241011-2024_123_BC_19-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2024_123_BC_19
*Convention de co-maîtrise d'ouvrage
avec la commune de Trois-Bassins
pour l'aménagement du chemin des
Barrières*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Philippe LUCAS - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal AHMED-VALI

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
1 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/10/2024

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Olivier HOARAU - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE procuration à Mme Mélissa COUSIN

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

AFFAIRE N°2024 123 BC 19 : CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE TROIS-BASSINS POUR L'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES BARRIÈRES

Le Président de séance expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les communautés d'agglomération sont compétentes sur le sujet de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Contexte de la convention de co-maîtrise d'ouvrage :

L'opération de réaménagement du chemin des Barrières porte sur un montant prévisionnel global de 1 706 949,49 € HT et consiste en :

- Le renouvellement de la voirie et de la signalisation associée ;
- L'extension du réseau d'eau usées ;
- La construction d'un réseau d'eau pluvial ;
- L'installation des réseaux secs (télécoms et fibre).

Le service public de l'assainissement collectif est assuré par la régie communautaire La Créole sur le périmètre de la commune de Trois-Bassins.

Le Territoire de l'Ouest, intervient au titre de la compétence de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Dispositions financières :

Afin de couvrir le montant des travaux relatifs aux réseaux d'eaux pluviales urbaines, une enveloppe totale de travaux issue des études AVP est prévue à hauteur de 343 949,49 € HT pour le réseau à la charge du Territoire de l'Ouest.

Durée de la convention :

La présente convention prend effet à compter de sa signature et expire à compter du remboursement final des travaux de réaménagement du chemin des Barrières.

Le projet de convention, accompagné de ses annexes (notamment le prévisionnel des dépenses et le plan de localisation), est disponible en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/09/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 16/09/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241011-2024_123_BC_19-DE



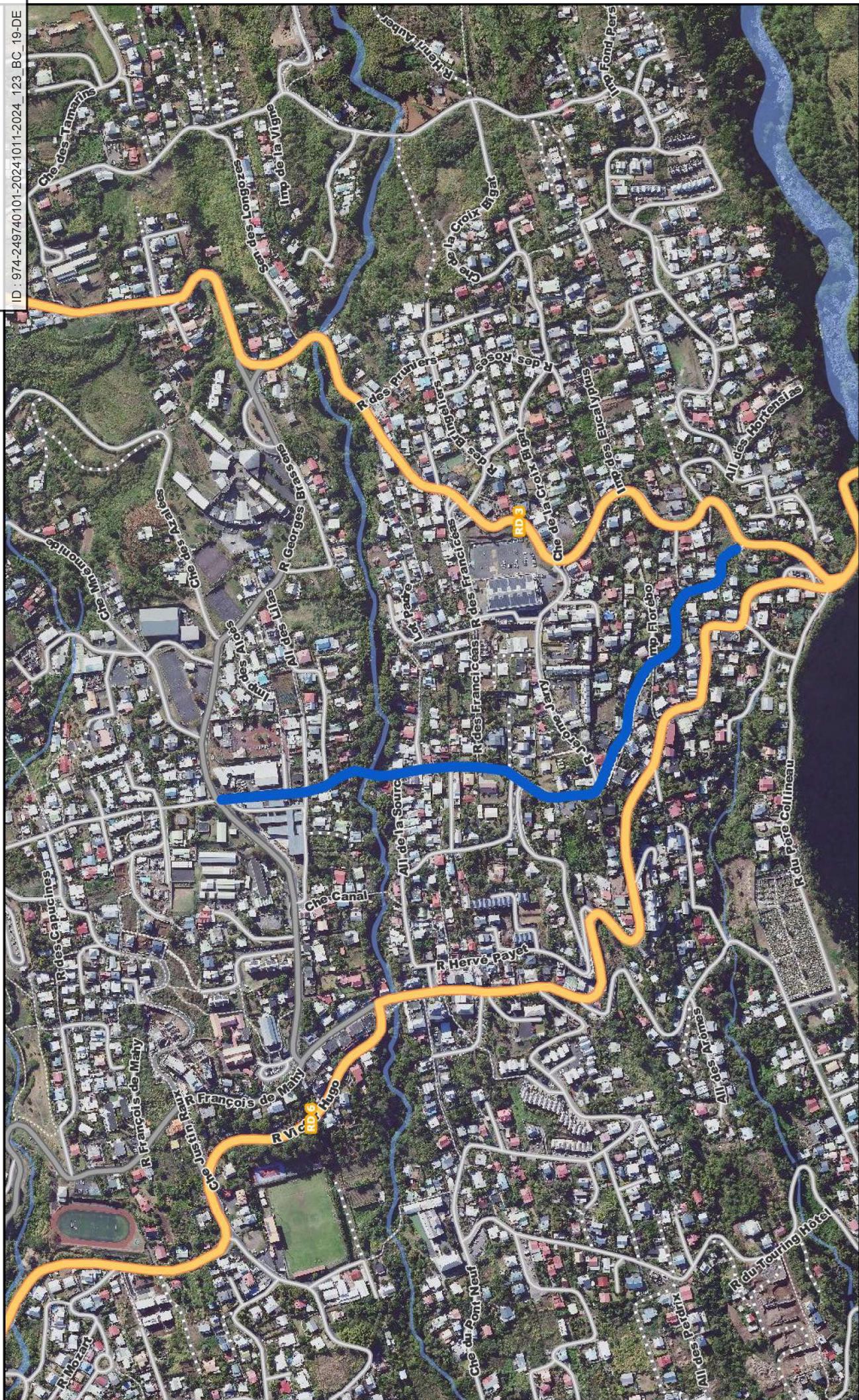
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Territoire de l'Ouest et la commune de Trois-Bassins pour l'aménagement du chemin des Barrières ;**
- AUTORISER le Président, à signer la convention ci-annexée;**
- AUTORISER le Président, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

Annexe : Opération de réaménagement du chemin des Barrières



- Données non contractuelles -
Sources de données éventuelles :
IGN, DGFIP, Collectivité